Association des Professionnels du Canyon du Chassezac

Les professionnels du canyon du Chassezac se sont regroupés en association depuis 2012 afin de participer activement à la gestion et au développement de l'activité canyoning en partenariat avec les différentes instances locales (collectivité, propriétaires, secours et services de l'Etat). Le but est de pouvoir inciter chaque pratiquant et professionnel à tendre vers une pratique raisonnée, de qualité et respectueuse tant d'un point de vue humain qu'environnemental. Cette charte de bonne pratique ne se veut pas directive mais rassemble des valeurs que nous défendons dans l'intérêt de l'activité et de ses pratiquants. Bon canyon à tous !!!

- Privilégier les groupes de 10 personnes maximum
- L'encadrement doit s'effectuer dans le respect de la personne et du groupe, en privilégiant le rapport humain
- Respecter une distance entre les groupes et le rythme de chacun.
- Pour doubler, faites-le en une seule fois, proprement en demandant au moniteur situé en aval
- Communiquer avec les autres professionnels et pratiquants
- Prendre connaissance du plan de secours et du matériel d'alerte adapté (gilet jaune, téléphone...)
- Respecter les chemins d'accès et de sortie, ne pas couper les lacets, sensibiliser les clients sur le patrimoine
- Respecter les lieux, ramener vos déchets, faire attention aux étiquettes et bouchons des bouteilles en plastique
- Respecter les autres usagers de la rivière
- Utiliser le parking de façon optimum et privilégier le covoiturage pour les clients
- Gérer et canaliser les clients à l'entrée du canyon pour permettre aux moniteurs déjà présents de briefer leur groupe dans de bonnes conditions
- Veiller au respect du village de la Garde Guérin en sollicitant une tenue vestimentaire correct du groupe (T-Shirt)
- Faire remonter les informations et problématiques liés à la pratique auprès de l'association prochassezac@gmail.com
- Consulter l'association pour toute problématique ou souhait d'équipement
- S'engager à respecter l'arrêté départemental régissant la pratique du canyoning en Lozère et les consignes d'EDF Hydro Chassezac, rendant possible la pratique du canyoning dans le Chassezac de part la gestion des débits dans le tronçon court-circuité de la retenue du Rachas
- Sensibiliser les autres pros et pratiquants au respect de cette charte